

Cadre réservé à la Commune

Tampon et signature du receveur

Date de réception en Mairie :

Objet de la demande

Première demande

Renouvellement¹

¹En cas de renouvellement sans modification des installations ou du mobilier, ne remplir que les rubriques 1) à 3)

→ **1) Renseignements concernant le commerce**

Nom commercial de l'établissement	
Nom de l'enseigne (si différent du nom commercial)	
Adresse postale	
Raison sociale selon extrait Kbis	
N° de téléphone de l'établissement	
Email de l'établissement	
N° SIRET / SIREN	
Code NAF ou APE	

→ 2) Pétitionnaire de l'autorisation

Le pétitionnaire est obligatoirement l'exploitant du fonds de commerce.

Nom et prénom du pétitionnaire	
Adresse postale du pétitionnaire	
Code postal et ville	
Numéro de téléphone du pétitionnaire	
Email du pétitionnaire	

→ 3) Demande de terrasse

Je soussigné, (NOM – Prénom)

Agissant en qualité d'exploitant du fonds de commerce dénommé :

.....

Sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public :

Au droit de mon établissement une terrasse demètres de longueur surmètres de profondeur, soit une surface dem², pour une période allant du au

Au droit de mon établissement une contre-terrasse (après le trottoir) demètres de longueur surmètres de profondeur, soit une surface dem², pour une période allant du au


(Vous pouvez cocher les deux cases).

→ **4) Plan détaillé de la terrasse et contre-terrasse si besoin :**

(Ne pas remplir en cas de renouvellement de demande d'autorisation d'occupation du domaine public dans des conditions identiques à l'année passée)

Dans le cadre ci-dessous, merci d'établir un croquis en matérialisant notamment :

- la voie et le commerce concernés ;
- les dimensions indispensables à l'analyse des contraintes de sécurité et d'accessibilité (personnes à mobilité réduite) ;
- le passage libre de tout obstacle de 0,80 m de large (largeur du trottoir) entre la terrasse et la contre-terrasse éventuellement demandée



→ **5) Demande d'installation de matériels et de mobiliers :**

(Ne pas remplir en cas de renouvellement de demande d'autorisation d'occupation du domaine public dans des conditions identiques à l'année passée)

	Nombre	Couleur	Matériaux
Tables			
Chaises			
Fauteuils			
Parasols			
Banne			
Ecrans latéraux			
Chevalets			
Porte menu			
Mobilier de vente ou de présentation			
Autres			

→ **6) Pièces et renseignements à fournir**

- Le présent formulaire dûment complété dans sa globalité
- Photo récente de l'établissement et de la terrasse sollicitée avec les mobiliers
- Copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés et/ou répertoire des métiers
- Copie de l'assurance multirisque professionnelle de l'exploitant du fonds de commerce en cours de validité
- Copie de l'assurance responsabilité civile de l'exploitant du fonds de commerce
- Copie de la licence débit de boissons

RAPPELS ET ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation ; de même, l'absence de réponse à la présente demande ne vaut pas autorisation tacite.

Un arrêté d'occupation temporaire (AOT) du domaine public concrétisera l'autorisation.

Cet arrêté d'occupation temporaire (AOT) du domaine public sera personnel, précaire et révocable. Ses effets cesseront de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

La durée de l'occupation sera définie dans l'arrêté. La demande devra être renouvelée chaque année deux mois au minimum avant la date de début d'occupation du domaine public.

Il ne sera ni cessible, ni transmissible et ne pourra faire l'objet d'un contrat privé.

Il fera obligation au titulaire de s'acquitter des taxes et droits qui y affèrent.

Cet arrêté d'occupation temporaire du domaine public sera indépendant de toutes demandes d'urbanisme. En effet, en cas de création d'une emprise couverte ou d'une surface close et couverte, d'une modification de l'aspect extérieur, ..., une autorisation d'urbanisme sera requise en sus de la présente demande. Renseignez-vous auprès du service urbanisme de la commune.

Le bénéficiaire de l'AOT s'engage notamment à :

- avertir la mairie de Vendays-Montalivet de toute modification d'aménagement de la terrasse ;
- informer la mairie par lettre recommandée de la cession de son commerce et informer le preneur de son obligation de demander une autorisation d'occupation du domaine public à des fins de commerce pour toute installation ;
- régler les taxes et droits afférents à l'AOT.

SUITE RAPPELS ET ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Le respect de cet AOT sera contrôlé par les services municipaux au cours de l'année de validité. Le non-respect de cet engagement donnera lieu au retrait de l'autorisation et induira la verbalisation du bénéficiaire.

Les dispositions de l'arrêté municipal portant règlement général d'occupation du domaine public et la délibération fixant des tarifs d'occupation du domaine public devront être strictement respectées sous peine de retrait immédiat de l'autorisation sans qu'aucun remboursement ne soit possible.

En cochant la présente case, je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'occupation du domaine public fixées dans l'arrêté susvisé et je m'engage à les respecter.

Fait à

Le

Signature du pétitionnaire :